|  |
| --- |
|  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |
| ***Lettre d'information n°371 du 05/07/2019*** |
|  | **Sommaire :*** **Instances départementales de rentrée le mardi 3 septembre 2019**
* **PEMF ardéchois et indemnités à la rentrée 2019**
* **CAPD du 2 juillet**
* **Bonnes Vacances ! Joindre le SE-Unsa 07 pendant l’été**
* **Ne pas attendre septembre pour adhérer au SE-Unsa**
 |
| **Instances départementales de rentrée le mardi 3 septembre 2018** |
| **C:\Users\SE-Unsa07\Dropbox\&& DOCS SE UNSA 07 &&\LETTRES\Lettres en ligne\2017-2018\347\Carte_scolaire_1.jpg**Un CTSD de rentrée (ajustement de carte scolaire 1er degré - ouvertures/fermetures de classe) **est prévu le mardi 4 septembre après midi. Le comptage des effectifs dans certaines écoles devrait donc avoir lieu le jour de la rentrée, lundi 2 septembre.**D:\2017-2018\Com' 2.0\Mouvement\mon_mouvement_je_m_en_occupe_info.jpgUn groupe de travail paritaire qui traitera des services des Titulaires Départementaux, restés sans affectation précise, devrait se tenir à la suite du CTSD en fin d'après midi du **mardi 3 septembre après midi.** Le SE-Unsa, en syndicat utile, se tient à la disposition des écoles et des équipes pour préparer les ajustements de rentrée de carte scolaire. De même, les collègues TD restés services précis le 28 juin dernier, pourront nous contacter pour être informés au mieux de leurs services ou de leur position de surnombre, à la fin de la première semaine de l'année scolaire 2019-2020. |
| **PEMF ardéchois et indemnités à la rentrée 2019** |
| **C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\determines_m3cd1-07a95.jpgLe SE-Unsa est intervenu en CAPD, par sa déclaration liminaire et dans les débats qui ont suivi, pour revendiquer le maintien des indemnités des PEMF à la rentrée 2019, y compris pour ceux qui n'effectueraient plus le suivi des Professeurs stagiaires. Cette intervention ainsi que celle des autres délégués des personnels sur ce sujet durant la CAPD, a installé un doute chez l'administration dans le fait que l'indemnité 1844 du décret 2014-1016 était seulement liée au suivi des PES. Ce n'est pas la lecture qu'en fait l'Unsa. L'administration va procéder à des vérifications de son coté, à suivre...**[**Nous vous laissons découvrir l'argumentaire développé par l'Unsa dans sa déclaration liminaire**](http://sections.se-unsa.org/07/IMG/pdf/dl_unsa07_capd_02_juillet_2019.pdf) |
| **CAPD du 02 juillet 2019** |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\LOGO CAPD.pngLa CAPD du 2 juillet dernier au matin traitait des passage* à la Hors Classe des PE
* au corps des PE par liste d'aptitude pour les instituteurs

71 promus à la Hors Classe parmi eux les mères de 3 enfants et plus avec 15 ans de services actifs en 2011 (qui se sont signalées avant la CAPD) et les retraitables.3 Instituteurs ardéchois intègrent le corps des PE par liste d'aptitude.Le SE-Unsa a porté en cette instances des débats sur les PEMF, les critères de discrimination pour l'accès à la Hors Classe, les postes non occupés de Psychologue de l'Education Nationale et l'avenir, l'avenir des missions des futures CAPD, CTSD et CHS CTD.[**Lisez la déclaration liminaire du SE-Unsa**](http://sections.se-unsa.org/07/IMG/pdf/dl_unsa07_capd_02_juillet_2019-2.pdf) |
| **Bonnes Vacances ! Joindre le SE-Unsa 07 pendant l’été** |
| **C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\vacances20174724-5a3aa.gifLes militants du SE-Unsa de l'Ardèche vous souhaitent de très bonnes vacances !****La section ardéchoise du SE-Unsa va quelque peu réduire son activité cet été.****La section de l'Ardèche du SE-Unsa fermera ses portes du 15 juillet au 23 août. Les militants du SE-Unsa vont recharger leurs batteries durant ce mois de vacances, pour être bien opérationnels à la reprise fin aout.****Nous resterons cependant joignables entre le 15 juillet et le 23 août, un transfert d'appel est en place vers le téléphone portable du Secrétaire Départemental (06.17.63.66.44), où vous pourrez nous joindre directement ou à tout le moins, laisser un message avec vos coordonnées afin que nous puissions vous rappeler.****L'adresse mail du syndicat** **07@se-unsa.org** **sera relevée régulièrement entre le 15 juillet et le 23 août.** |
| **Ne pas attendre septembre pour adhérer au SE-Unsa** |
| F:\Données Professionnelles Syndicales\2018-2019\Com' 2.0\Adhésion Anticipée 2019\visuels_adh_anticipee_2019_article.jpg**Nouveaux adhérents, vous pouvez adhérer dès maintenant pour 2019/2020 au SE-Unsa** par prélèvement automatique et fractionné sans frais (10 prélèvements dans l’année entre octobre 20189 et juillet 2020)[**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.** *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**13, rue François ValletonBP 2021407206 AUBENAS CedexTel : 04.75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :**[**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |